

Les actions du SMAB en 2011

Outre la poursuite de la construction du Contrat de Rivière (voir pages intérieures), le SMAB a réalisé entre septembre et novembre 2011 des **travaux pour les communes d'Aiglun et de Digne les Bains**.

A Aiglun, il s'agissait de conforter la digue protégeant la ZAE « Espace Bléone ». Ces travaux, d'un montant de 270 340,26 € HT, ont été subventionnés à 80 % avec l'aide de l'Etat, de la **Région Provence Alpes Côte d'Azur** et le **Département des Alpes de Haute Provence**. Ils ont permis de sécuriser la zone d'activités en créant, sur les secteurs les plus sensibles, des ouvrages permettant de résister à la crue centennale de la Bléone et de limiter ainsi les risques de débordement.



A Digne les Bains, les travaux ont concerné le ravin de St Jean dans le vallon des Eaux Chaudes. L'objectif des travaux était de limiter les débordements du ravin. Ainsi, la buse traversant la route a été remplacée (augmentation de la section d'écoulement) et la partie aval du torret a été remise à ciel ouvert. Les travaux d'un montant de 52 551,94 € HT ont été subventionnés par la **Région Provence Alpes Côte d'Azur** et le **Département des Alpes de Haute Provence**.



Retrouver le Contrat de Rivière « Bléone et affluents »
et les activités du SMAB sur
www.smaleone.fr

Des pages « En direct des chantiers ... » sont disponibles afin de
suivre l'évolution des travaux en cours
(rubrique « Activités et réalisations »)

Quels travaux en 2012 ?

A la demande de plusieurs communes adhérentes, le SMAB réalisera en septembre/octobre 2012, les opérations suivantes :

- **Commune d'Auzet** : confortement de la protection de la station d'épuration communale (torrent de la Grave)
- **Commune de Champsercier** : confortement de la digue le long du chemin des Plaines (ravin de la Rigouette ou des Touiches)
- **Commune de Digne les Bains**
 - Aménagement d'un piège à sédiments sur le Mardaric en amont de la partie couverte nettoyée en 2010.
 - Confortement de la digue dite « du Valadier » en aval du Plan de Gaubert
- **Commune de la Javie** : réalisation d'une protection de berge au droit de la station de traitement UV (ravin de la Douane)
- **Commune de Mallemoisson** : réfection d'une digue de protection en aval de la RN85 (ravin du Ponteillard)
- **Commune de Prads Haute Bléone**
 - Réalisation d'un ouvrage de protection à Blégiers (la Bléone)
 - Confortement d'une berge érodée aux Combes (la Bléone)



La Grave à Auzet



Le ravin de la Douane à la Javie

- **Commune du Chaffaut** : confortement de la digue du « Gibassier » au Plan du Chaffaut
- **Commune de Thoard** : réfection et confortement de la digue en amont du pont des Patouilles (torrent du Chevalet)
- **Commune de Verdaches** : recentrage du lit du Bès en amont de la passerelle piétonne du village (torrent du Bès)



La Bléone à Blégiers (Prads Haute Bléone)



Le torrent du Chevalet à Thoard

Les projets entrepris par les communes via le SMAB ne pourraient aboutir sans les aides financières de nos partenaires que sont l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Général des Alpes de Haute Provence.

Nous les en remercions vivement ...



Le pays des sources

SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DE LA BLÉONE

BULLETIN
DE LIAISON
2012
N°2

www.smaleone.fr

Plus de détails sur le SMAB, le Contrat de Rivière,
les actualités, une galerie photos....



Papier issu de forêts
gérées durablement

Directeur de publication : Mr Varcin - Rédaction : Caroline Savoyat - Conception : contact@webea-studio.fr

Crédit photos : www.photographeAerien.com et SMAB - Impression : Arc en ciel à Digne les Bains

Contacts : SMAB <smableone@orange.fr> - Contrat de rivière <contrat.bleone@orange.fr>

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone - Avenue Arthur Roux - 04 350 MALIJAI

Tél./fax : 04.92.34.59.15 - Bulletin de liaison SMAB - N°2 - 2012

UN CONTRAT DE RIVIÈRE POUR LA BLÉONE ET SES AFFLUENTS



Les 54 membres du Comité de Rivière répartis en 3 collèges

COLLECTIVITES TERRITORIALES — 34 membres :

- Les 26 communes du bassin versant
- Les 5 communautés de Communes du bassin versant
- Conseil Général des Alpes de Haute Provence
- Région Provence Alpes Côte d'Azur
- SMAB

USAGERS — 11 membres :

- Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique « La Bléone » (AAPPMA)
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
- Chambre d'Agriculture des AHP
- Chambre de Commerce et d'Industrie des AHP (CCI)
- Conservatoire des Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA)
- Electricité de France
- Fédération Départementale des Structures d'Irrigation Collective (FDSIC 04)
- Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique des AHP (FDAAPPMA)
- Réserve Géologique de Haute Provence
- Union Départementale Vie et Nature - France Nature Environnement 04
- Union Nationale des Industriels de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)

ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS — 9 membres :

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Direction Départementale du Territoire (DDT)
- Direction Interdépartementale des Routes
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Office National des Forêts (ONF)
- Préfecture des Alpes de Haute Provence
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

Le Comité de Rivière « Bléone et affluents » est constitué ! ... mais pour quoi faire ?

Le 14 novembre 2011, la composition du Comité de Rivière a été fixée par Arrêté Préfectoral.

Cette « instance », qui **représente l'ensemble des usagers de l'eau du bassin versant** a pour missions d'élaborer le Contrat (concertation, programmation) et de suivre sa mise en oeuvre.

Il se réunira au moins une fois par an et ce jusqu'à la fin de la mise en oeuvre des actions inscrites au Contrat de Rivière. La première réunion s'est tenue le 16 novembre dernier à Digne les Bains.



Cette séance a été l'occasion de présenter le calendrier d'élaboration du Contrat de Rivière et d'élire le Président du Comité de Rivière et les membres du bureau.



Le Président et les membres du bureau du Comité de Rivière

Président : M. Alexandre VARCIN

Membres du bureau :

Pour le collège des **Collectivités** :

- M. Jean Pierre TOULOUSE : Adjoint au maire d'Aiglun et viceprésident du SMAB
- M. Philippe BERROD : Délégué à l'écologie urbaine et à l'action culturelle à la ville de Digne les Bains

Pour le collège des **Usagers** :

- M. David FRISON : vice-président de la Chambre d'Agriculture des AHP
- M. Bernard VIAL : représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

Pour le collège de l'**Etat** :

- M. Philippe BLACHERE : Directeur Départemental des Territoires
- M. Nadou CADIC : Directeur Régional de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Le rôle du SMAB dans le Contrat de Rivière

Le SMAB est **animateur** de la démarche de Contrat de Rivière. A ce titre, il :

- Met à disposition ses moyens humains
- Porte certaines études complémentaires
- Portera, dans la phase de mise en oeuvre des actions et en plein accord avec les communes concernées, des actions inscrites au Contrat.

LES PROCHAINES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

La poursuite des études complémentaires

Ces études complémentaires (ou préalables) s'avèrent nécessaires **pour préciser les actions** pouvant être inscrites au Contrat de Rivière. Elles sont portées par plusieurs opérateurs comme la Chambre d'Agriculture, le Conseil Général des Alpes de Haute Provence, la Direction Départementale des Territoires et le SMAB. Des comités de pilotages spécifiques ont été constitués pour suivre l'avancement de ces travaux.

Les résultats de ces études viendront enrichir les discussions à engager dans la phase de construction du programme d'actions du Contrat de Rivière durant l'année 2012. Elles s'intéressent donc à l'ensemble des thèmes abordés par le Contrat de Rivière.



Indice de présence du Castor en Bléone

Ce sont par exemple :

- Une campagne d'**analyses de la qualité des eaux** superficielles des rivières du bassin (Conseil Général des AHP)
- Un bilan de l'**assainissement et de l'adduction en eau potable** sur le bassin versant de la Bléone (SMAB)
- La caractérisation des pratiques agricoles et leurs impacts sur la qualité de l'eau (Chambre d'Agriculture des AHP)
- Une étude de la **qualité écologique** des milieux alluviaux de la vallée de la Bléone. (SMAB/CEN PACA)
- La définition d'un programme d'aménagement pour le rétablissement des **transits sédimentaires et piscicoles** de la Bléone et de ses affluents intégrant l'étude de la confluence Bléone/Arigéol à la Javie
- La construction d'un nouveau **partage de l'eau d'irrigation** sur la Bléone (Chambre d'Agriculture)



Modélisation physique de la confluence Bléone/Arigéol à la Javie

La liste exhaustive de ces études, leurs états d'avancement et les modalités de leurs financement sont à retrouver sur le site internet du SMAB, rubrique « Contrat de Rivière »

La co-construction du programme d'actions du Contrat de Rivière

Le Contrat de Rivière est un programme d'actions portées par plusieurs maîtres d'ouvrage (communes, associations, communautés de communes, chambres consulaires...). Ces actions devront répondre aux **objectifs de gestion globale** collégialement adoptés (voir bulletin n°1). Ainsi, sur la base du volontariat, **les maîtres d'ouvrage pourront proposer des actions** portant sur les thématiques (ou volets) suivantes :

- La lutte contre les pollution et la restauration de la qualité des eaux (volet A)
- La gestion et la restauration des milieux aquatiques (volet B1)
- La prévention des inondations et la protection des biens et des personnes (volet B2)
- L'optimisation de la gestion quantitative de la ressource et la sécurisation de l'alimentation en eau potable (volet B3)
- La mise en valeur et le développement d'outils de sensibilisation du grand public (volet C1)

Ce sont lors de réunions thématiques dites « **Commissions Thématiques** » que seront discutées ces actions (voir encadré).

Des **réunions publiques territoriales** seront organisées durant l'été 2012 pour exposer au grand public la démarche de Contrat de Rivière.

Le programme d'actions sera ensuite présenté au Comité de Rivière pour validation.



La Galabre en amont de la Robine/Galabre

Commissions Thématiques ?

Ce sont des réunions de travail entre les maîtres d'ouvrage potentiels et les financeurs pour décider des actions à inscrire au programme, établir leur phasage et discuter de leur financement. 4 commissions sont constituées:

- Commission I : Lutte contre les pollutions et restauration de la qualité des eaux
- Commission II : Restauration des milieux aquatiques et gestion des risques naturels
- Commission III : Optimisation de la gestion quantitative de la ressource et sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Commission IV : Mise en valeur des milieux et des paysages et développement d'outils de sensibilisation du grand public

L'objectif est de finaliser le Contrat de Rivière (avec son programme d'actions réparties sur 5 à 7 ans) en fin d'année 2012

Les rendez-vous « Contrat de Rivière » en 2012 ...

- Avril/Mai : 1ère série de Commissions thématiques
- Juin : 2nd Comité de Rivière
- Juillet : Réunions géographiques (réunions publiques)

- Septembre/Octobre : 2ème série de Commissions Thématiques
- Décembre : 3ème Comité de Rivière pour validation du Contrat de rivière